



## Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2018 :

### CHSLD sur le boulevard de Sainte-Adèle

Un projet de résidence pour personnes âgées est présentement à l'étude au 249, boulevard de Sainte-Adèle. Une dérogation mineure a été autorisée pour permettre que le bâtiment principal ait une hauteur de 13,50 m plutôt que de 10 m, tel que prévu par la réglementation municipale.

Ce projet devrait permettre l'aménagement d'une centaine de lits.

### Signature d'une entente tripartite entre la SHQ, OMH et VILLE

La signature de cette entente entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation et la Ville permet entre autres à la Ville de participer financièrement à hauteur de 10 % du supplément au loyer (*Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis*).

### Renouvellement de contrat avec la SPCA

Le renouvellement du contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle pour une période de 3 ans permettra d'assurer la stabilité dans la gestion des animaux sur le territoire de la Ville.

### Subvention - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

La Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a récemment fait l'acquisition de la Clinique médicale de Sainte-Adèle. Il s'agit d'un investissement et d'un apport important pour la Ville. Cette dernière versera donc une subvention de 15 000 \$ à la Fondation. Ce montant représente l'équivalent des droits de mutation (« taxes de bienvenue »).

### Ouverture de compte – Parc du Mont Loup-Garou

Dans le cadre du projet du Parc du Mont Loup-Garou, la Ville procédera à l'ouverture d'un compte de banque afin de recevoir les dons versés par tous les investisseurs.

La trésorière pourra remettre des reçus pour tout don offert dans le cadre de ce projet.

### **Demande de modification d'un règlement – 322, chemin Notre-Dame**

Un projet de conversion d'un bâtiment existant (ancien couvent des sœurs) et de construction d'un nouveau bâtiment sur le même terrain a été approuvé. Pour ce faire, une modification réglementaire était nécessaire. Avec l'adoption d'une résolution, le conseil venait encadrer certains aspects du projet.

Le projet prévoit environ 170 unités (3 ½, 4 ½ et 5 ½) dans la nouvelle partie et près d'une trentaine de lits pour soins dans l'ancienne partie.

### **Contrat – Camp de jour**

Le contrat a été accordé pour une période d'une année à la compagnie l'Air en fête. Un tout nouveau camp de jour attend les jeunes et les adolescents à l'hiver et l'été 2019, à l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin.

### **Contrat – Création et entretien des glaces et infrastructures hivernales**

Le contrat a été accordé pour une période de 3 ans à la compagnie Aménagement Pro-Design. Entre autres, la compagnie aura pour mandat d'entretenir les patinoires des parcs Lépine et Claude-Henri-Grignon, en plus de créer et d'entretenir l'anneau de marche sur le lac Rond.

Cette année, aucune patinoire ne sera aménagée sur le lac en raison des conditions climatiques imprévisibles et défavorables observées au cours de derniers hivers.

### **Contrat – Chambre de commerce – Parc de la Rivière-Doncaster**

La Ville et la Chambre de commerce signeront un nouveau contrat pour la gestion du parc de la Rivière-Doncaster. La durée de ce contrat est du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

### **Assemblée publique – Modification réglementaire**

Le conseil a adopté un premier projet de règlement pour modifier une zone. Cette modification est nécessaire pour autoriser la construction de bâtiments dans le secteur de la rue Dumouchel et du Cap. Les personnes intéressées par cette modification réglementaire sont conviées à l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le mercredi 5 décembre prochain à 19 h à la salle du conseil municipal.